REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 92-778 du 3 août 1992 relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole;

Vu l'arrêté du 30 septembre 1997 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête

Article 1

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole est fixée ainsi qu'il suit :

A. Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Monsieur Xavier MAIRE, chef du service des ressources humaines (SRH), président ;
- Madame Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef du service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Laurent BELLEGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Monsieur Guillaume DUCHESNE, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau des dotations et des compétences (DGER) ;
- Mme Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Monsieur Etienne DELMOTTE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

Représentants suppléants

- Madame Rekha BERNARD, adjointe à la cheffe du bureau des dotations et des compétences (DGER) ;
- Madame Julie BOURRIOT, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Aurélie TIGER, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;

- Monsieur Pierre-Henri PAULET, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C (SRH) ;
- Madame Nastasia PEDANOU, chargée de mission du bureau de gestion des personnels des personnels contractuels (SRH) ;
- Monsieur Christophe MALGLAIVE, chargé de missions transversales du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi (SRH) ;
- Madame Elodie FORET, chargée de mission du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

B. Représentants des organisations syndicales

Représentants titulaires

Monsieur Hubert RAYMONDAUD	PCEA classe exceptionnelle	FSU – CGT
Madame Murielle MARIE-MAGDELEINE	PCEA hors classe	FSU – CGT
Monsieur Thierry RAYNAL	PCEA hors classe	FSU – CGT
Madame Claire LATIL	PCEA hors classe	UNSA
Monsieur Bachir CHAÏB EDDOUR	PCEA classe normale	FSU – CGT
Madame Flore DERON	PCEA classe normale	FSU – CGT
Monsieur Benoit ARCOURT	PCEA classe normale	FSU – CGT

Représentants suppléants

N.	PCEA classe exceptionnelle	FSU – CGT
Madame Geneviève LAURENSON	PCEA hors classe	FSU – CGT
Monsieur Sylvain GUENARD	PCEA hors classe	FSU – CGT
Madame Catherine SACRIPANTI	PCEA hors classe	UNSA
Madame Aude CANALE	PCEA classe normale	FSU – CGT
Madame Magali RIGAUX	PCEA classe normale	FSU – CGT
Madame Elsita CRUZ	PCEA classe normale	FSU – CGT

Article 2

L'arrêté du 20 octobre 2021 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le
- 3 NOV. 2021
Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Laurent BELLÉGUIC

Le sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Laurent BELLEGUIC